



REPUBLIQUE TOGOLAISE

Travail - Liberté - Patrie



**MINISTÈRE
DE LA PROMOTION DE L'INVESTISSEMENT**

**PROJET D'APPUI A LA PROMOTION DES INVESTISSEMENTS ET AU
DEVELOPPEMENT DES PARTENARIATS PUBLIC-PRIVE-PAPIDPPP**

**AVIS A MANIFESTATION D'INTERET POUR LE RECRUTEMENT
D'UN CABINET POUR L'ELABORATION D'UNE STRATEGIE DE
COMMUNICATION AUTOUR DE LA FEUILLE DE ROUTE TOGO-2025**

Référence de l'Accord de DON : 5900155016905

N° d'Identification du Projet : P-TG-KF0-010

Date de lancement de l'avis : 22/02/2023

AMI N°004/2023/PAPIDPPP/MPI

1. Le Gouvernement de la République togolaise a reçu de la Facilité d'Appui à la Transition (FAT) de la Banque Africaine de Développement (BAD) un financement, en vue de financer le Projet d'Appui à la Promotion des Investissements et au Développement des Partenariats Public Privé (PAPIDPPP). Une partie de ce financement sera utilisée pour la rémunération des prestations de service d'un cabinet pour l'élaboration d'une stratégie de communication autour de la feuille de route Togo-2025.
2. Les services prévus au titre de ce contrat comprennent : (i) la définition d'une vision et des objectifs clairs en matière d'information et de communication à déployer sur la feuille de route, (ii) l'identification des approches et outils appropriés pour faciliter la compréhension de l'enjeu des projets et concepts de la feuille de route en fonction des groupes cibles et la favorisation leur appropriation par l'ensemble des parties prenantes, (iii) la réalisation des insertions publicitaires dans des magazines internationaux, (iv) la gestion en partie, la couverture médiatique internationale du forum de l'investisseur (diffusion sur des chaînes internationales, insertion publicitaire magazines internationaux), (v) la mobilisation des investisseurs sur les projets phares de la feuille de route, (vi) l'optimisation des canaux d'information afin de promouvoir le Togo à l'international en tant que destination d'investissement favorable au PPP, (vii) l'organisation des ateliers nationaux et régionaux de sensibilisation, (viii) la sensibilisation de la diaspora et des investisseurs étrangers autour des objectifs de la feuille de route.
La durée prévisionnelle de la mission est de deux (02) mois et la date indicative de démarrage de la mission est le 30 avril 2023.
3. Le Ministère de la Promotion de l'Investissement invite les Consultants (cabinets) à présenter leur candidature en vue de fournir les services décrits ci-dessus. Les consultants intéressés doivent produire les informations sur leurs capacités et expériences démontrant qu'ils sont qualifiés pour les prestations (documentation, référence de prestations similaires, expérience dans des missions similaires, disponibilité de personnel qualifié, etc.).

Les Consultants peuvent se mettre en association pour augmenter leur chance de qualification.

4. Les critères d'éligibilité : l'établissement de la liste restreinte et la procédure de sélection

seront conformes aux « **Cadre de passation des marchés pour les opérations financées par le Groupe de la Banque Africaine de Développement, édition octobre 2015** » qui est disponible sur le site web de la Banque à l'adresse : <http://www.afdb.org>.

5. Les candidats devront joindre à leur manifestation d'intérêt les pièces administratives suivantes :

Pour les cabinets communautaires

- Une carte d'immatriculation fiscale ou toutes pièces équivalentes ;
- Un extrait du registre du commerce et de crédit mobilier ;
- Une attestation de non faillite datant de moins de trois (03) mois ;
- Une attestation de l'inspection du travail et des lois sociales datant de moins de trois (03) mois
- L'original du quitus fiscal datant de moins d'un (01) an ou original de l'attestation de régularité fiscale datant de moins de trois (03) mois ;
- Un quitus social en cour de validité ;
- Une Attestation de paiement de la taxe parafiscale de régulation.

Pour les cabinets étrangers

- Extrait du registre du commerce et de crédit mobilier ;
- Attestation de non faillite datant de moins de trois (03) mois,
- Attestation de paiement de la taxe parafiscale de régulation.

NB : à l'exception du quitus fiscal, de l'attestation de régularité fiscale et l'attestation de paiement de la taxe parafiscale de régulation qui doivent être fourni en original, les autres pièces peuvent être des copies légalisées.

6. Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse mentionnée ci-après aux heures d'ouverture de bureaux suivantes : de 08h00 à 11h30 et de 15h00 à 17h00, heures locales : Ministère de la Promotion de l'Investissement, Unité de Gestion du Projet PAPIDPP, Bè Klikamé, 2564, Av. de la Chance, Lomé BP: 3250, (1^{er} étage, Porte A11, Immeuble SAZOF). Tél. 22 53 53 60
Mail : secretariat@investissement.gouv.tg
7. Les expressions d'intérêt doivent être rédigées en français et déposé à l'adresse mentionnée ci-dessous **au plus tard le 13/03/2023 à 17heures 00 minute (TU)** et porter la mention « **Recrutement d'un cabinet pour l'élaboration d'une stratégie de communication autour de la feuille de route Togo-2025** ».

A l'attention de : Monsieur la Personne Responsable des Marchés Publics
Ministère de la Promotion de l'Investissement
Unité de Gestion du Projet PAPIDPP, Bè Klikamé, 2564, Av. de la Chance, Lomé BP: 3250, (1^{er} étage, Porte A11, Immeuble SAZOF). Tél. 22 53 53 60
Mail : secretariat@investissement.gouv.tg

8. Une liste restreinte de six Firmes, sera établie à l'issue de l'appel à manifestation d'intérêt. Il est à noter que l'intérêt manifesté par un Consultant n'implique aucune obligation de la part du Client de l'inclure dans la liste restreinte.

La Personne Responsable des Marchés Publics

Mora BASSOMA